



Amende - prélèvement automatique - loc. de voiture

Par **caille_old**, le **20/12/2007** à **10:06**

Suite à une location de voiture chez EUROPCAR en Italie du 13 au 16 juillet inclus (payée à cette date), j'ai constaté un prélèvement de 120 euros pour le compte de EUROPCAR ITALIA le 30/10/07. J'ai immédiatement demandé (par mail) des justifications à EUROPCAR France sans réponse. J'ai reçu le 30/11 une facture de EUROPCAR ITALIA datant du 5/11 et postée le 28/11 mentionnant 4 infractions (25 euros/chaque) + 20 euros de TVA.
Depuis, j'envoie des demandes de preuves au service clientèle de la filiale italienne - par mail - sans réponse - Selon moi, il doit s'agir de contraventions pour stationnement, car le seul parking non payant de Florence était alors réquisitionné pour un concert. Ne suis-je pas en droit d'exiger ces preuves, sachant que la facture mentionne 3 contraventions le 13/07 respectivement à 10:14, 11:02 et 11:04 ce qui est surprenant !
Pensez-vous qu'un recours soit possible au vu de ces éléments ?
Dans l'affirmative, que dois-je faire ?
Merci d'avance de votre réponse. Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin.
Cordialement,